

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Montreuil, le 06/11/2020

Compte-Rendu de la **CGT Finances Publiques**
@cgt_finpub (CGT Finances Publiques) | @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) | @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)
cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr | Suivez-nous sur facebook ou twitter: f |



Ce GT transformation numérique où « la stratégie » n'apparaît même plus dans son intitulé était présidé par Yannick Giraud, chef de CAP Numérique, et Bruno Rousselet, chef du SSI, et leurs équipes.

M. GIRAUD a confirmé que ce GT avait pour vocation de se placer **au niveau des seuls enjeux partagés, comme les données, mais que les questions spécifiques à certaines applications seraient abordées uniquement**

dans les GT métiers, contrairement à nos demandes développées dans la déclaration liminaire (PAS, CSRH décisionnel, ROCsp pour le recouvrement, Pilat pour le contrôle fiscal...).

La DG admet les très fortes perturbations et les problèmes de connexion aux diverses applications « métiers » (**e-contact en particulier**), mais n'a apporté aucune réponse sur un calendrier de fiabilisation et de disponibilité de ces applications.

Le contrat d'objectifs et de moyens pluri-annuel 2020-2022 fixe les grands axes d'action de la DGFIP. Sans fixer de stratégie numérique pour la DGFIP, il comporte plusieurs chantiers essentiels visés dans les 9 fiches :

Gouvernance

Il est prévu la création au 1er janvier 2021 d'une direction unique, **la direction de la transformation numérique (DTNum)**, regroupant CAP Numérique et le SSI. Elle assurera le rapprochement de la (MOA) maîtrise d'ouvrage et la responsabilité de la maîtrise d'oeuvre (MOE). Ce point sera un sujet des CTR de novembre et décembre 2020. L'objectif affiché par la direction générale est un pilotage unique de Cap numérique et du SSI, afin d'assurer la transition numérique, d'améliorer le service rendu et de réaliser des économies supplémentaires...

Recrutements de contractuels

Cette nouvelle DTNum poursuivra le recrutement de contractuels, 6 data-scientistes ainsi qu'un chef de projet. *A la question de la CGT finances Publiques sur leurs localisations ainsi que celles des 10 recrutements antérieurs, il a été répondu qu'elles étaient partagées sur les différents projets en cours... Nous avons alors demandé pourquoi il n'y avait pas d'accès aux formations de data scientists en interne, notamment celles de l'IGPDE. Il semble que les « talents » recherchés ne se trouvent pas en interne...*

Evolution des investissements informatiques

L'investissement dans les systèmes informatiques change, du fait de l'obsolescence (liée à des budgets longtemps insuffisants !) et touche différents domaines. Le Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) a retenu **11 projets** portés par Cap Soutien pour 60 millions d'euros. Par exemple : **e-enregistrement** (successions, dons, cession de droits sociaux, ...), **Gérer mes biens immobiliers** (GMBI dans le cadre de la révision des VL des locaux d'habitation), **Foncier innovant**...mais aussi l'incidence du « règlement général sur la protection des données » (**RGPD**) sur l'évolution des technologies, l'intelligence artificielle (**IA**) (expérimentée avec l'AIFE...).

Accueil

Partant du constat qu'il y a effectivement une fracture avec les usagers externes, la direction générale propose de solutionner l'accueil physique grâce à France services. Cela passera par la refonte de Topad pour permettre l'évolutivité du territoire départemental, supra-départemental « au bénéfice des usagers », la disparition des anciens services et l'identification des nouveaux pour l'accès aux bases et aux applications.

L'enjeu des données

Pour la DG, il ne s'agit pas de confier nos intérêts au privé, mais d'être propriétaires de nos données pour en tirer le meilleur !
« La DGFIP veut valoriser, pas exporter ses données ».

« L'administration des Finances publiques doit garder son rang, mais jamais, dans une vision de suppression d'emplois, ou de réduction d'effectifs ». **Doit-on vraiment les croire ?**

Pour la CGT finances publiques, la nouvelle direction de transformation créée dans le cadre du contrat d'objectif et de moyen 2020-2022, étroitement dépendante de la direction interministérielle du numérique DINUM, n'a pour objectif qu'une mise sous tutelle plus étroite de l'informatique DGFIP. Cela lui permettra d'accélérer la transformation numérique au sens du programme Action publique 2022 au travers de nouveaux indicateurs, une diminution des effectifs et une externalisation galopante.

Par son caractère structurant et fonctionnel, le numérique est le vecteur de la mise en place de tous les projets nauséabonds de destruction de la DGFIP et d'externalisation de ses missions.

La CGT Finances publiques comprend mieux pourquoi les questions spécifiques à certaines applications seront abordées uniquement dans les GT métiers ! Il ne fallait pas inquiéter inutilement les agents lors de ce groupe de travail, afin qu'ils ne perçoivent pas en amont les conséquences sur leurs missions. Diviser pour mieux régner, en isolant la sphère informatique des enjeux métiers, permet à la direction générale de mettre les agents devant le fait accompli.

A ces derniers de s'adapter à la structuration imposée par l'informatique et non l'inverse, c'est-à-dire une informatique qui devrait être au service des agents, des missions et des usagers de la DGFIP.

- **Fiche 1 • L'enjeu des données comme levier de transformation,**
- Fiche 2 • L'apaisement et**
- Fiche 4 • L'enjeu des données comme levier d'allègement des charges**

Point sur l'expérimentation d'échanges d'identification des personnes physiques avec les collectivités locales (Cap-Usagers et Cap Particuliers et mobilité).

Dans le cadre de « *dites-le nous une fois* », la DGFIP communique des informations des avis d'imposition aux organismes sociaux, aux collectivités locales, dans le cadre des 250 démarches les plus utilisées par les usagers évoquées dans la fiche 9. Par exemple : demandes de logement social, de bourse, d'aide juridictionnelle... Les 250 démarches retenues par le CITP (Comité interministériel de la transformation publique) ne concernent pas toutes la DGFIP.

Le but est de fiabiliser les adresses et état civil dans Hélios par le référentiel des personnes DGFIP pour les factures des collectivités locales.

Ce projet est porté par l'API R2P (API = interface de programmation), qui permet de rechercher les adresses des personnes physiques. Cette recherche est englobée dans une plateforme DGFIP de gestion des API ouvertes (APIM ou API Management).

L'expérimentation va être étendue à 16 collectivités locales, elle est testée systématiquement (bac à sable) avant la mise en production.

Seules les informations utiles sont transférées, alors que « *le transfert papier, c'est tout ou rien* ».

Le travail avec les éditeurs (fiche 1) permet de gérer les interfaces avec les communes.

L'administration ne perd jamais le contrôle de ses données, et le consentement de l'utilisateur est nécessaire (secret fiscal).

Pour chaque partenaire est désigné en son sein un délégué à la protection des données qui garantit l'usage des données !

Une évolution juridique est nécessaire pour étendre l'expérimentation (dans la loi de finances, ou dans un cavalier budgétaire au printemps, ou dans la loi 3D de décentralisation du printemps 2021).

- **Fiche 3 • L'enjeu des données comme levier de transformation :**
Le projet de lac de données de la DGFIP (SI-2)

Le financement est assuré par le fond de APTN.

En réponse à nos questions, il nous a été affirmé que les données DGFIP sont traitées par des programmes DGFIP dans des data center DGFIP.

Mais nous n'avons pas eu de réponse sur la maintenance des data centers par des personnels DGFIP ou sous-traitants. Nous en déduisons que cette maintenance est assurée par une entité privée.

La DGFIP a recours à des logiciels libres qui permettent une adaptation libre et des économies conséquentes.

Nous avons posé la question de savoir s'il y avait un lien entre le recul opportun du recours à une société américaine « Cloudera » sur le développement du système open source du « lac de données » et l'actualité de la **dénonciation par la**

CNIL de l'hébergement des données de la plateforme de santé par Microsoft qui «livrerait les données de santé des français à une société américaine, donc dans le cadre du patriotisme américain» !

La réponse a été que l'outil de visualisation n'est pas encore choisi, « nous recherchons des briques libres ».

Une fois les données stockées elles sont valorisées par des algorithmes.

Elles font l'objet d'une description métier et d'un couloir de valorisation pour être utilisées dans les applications métier.

Dans le cadre du contrat d'objectif et de moyen, **les premières expérimentations sont la MRV et RocSP**, qui abandonne l'infocentre pour une analyse globale et des couloirs de valorisation pour différents projets.

Sur notre question relative à la conservation et à la durée de conservation des données, il nous a été répondu que le **règlement général sur la protection des données (RGPD) encadre la gouvernance au-dessus du lac de données**.

La durée de conservation des données est définie par le RGPD, elle dépend du cycle de vie.

« La DGFIP est en retard par rapport à l'utilisation des données dans le privé, mais en avance sur les autres administrations.

L'objectif est d'augmenter la qualité du Service Public et de valoriser les données ».

La CGT Finances publiques a posé la question : «valorisation, cela veut dire vendre ?»

En réponse on nous a expliqué que **la loi pour une République numérique interdit de vendre les données**. Il n'y a pas d'échange d'outils de gestion mais de données seulement.

Pourtant, dans le cas du contrôle de l'ouverture unique de livret A notamment, la DGFIP a ouvert un accès aux banques.

La réponse a été : «Il n'y a que ceux qui ont à en connaître dans le cadre de la loi qui accèderont à nos données. C'est le cas des banques sur un domaine légal. Par exemple, «la fédération française des assurances, qui s'était portée candidate à l'accès à nos données a été éconduite».

Les bureaux métiers sont associés, ils sont propriétaires des données. Il y a un besoin de meilleure connaissance des données et de réappropriation (cela se fera par la DTNum).

• Fiche 5 • La facilitation des usagers-Appports de l'Espace Numérique Sécurisé Unifié :

Cette fiche 5, comme la fiche 4, a été escamotée faute de temps, les sujets étant survolés.

L'ENSU (Espace numérique sécurisé unifié ou «dites-le nous une fois») ouvert en mars 2019 doit à terme permettre la suppression du papier dans tous les secteurs concernés par la

DGFIP: fiscalité, SPL, secteur hospitalier et amendes.

Tout dépend de l'avancé de la fiabilisation de l'identification des personnes tierces enregistrées dans Hélios.

Cette fiche présente aussi l'évolution de l'application impôts. gouv pour téléphone portable prévue pour janvier 2021.

• Fiche 6 • Projet interministériel «Aidants Connect» :

«Toute nouvelle application de la DGFIP doit être conforme au **Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)**, c'est un engagement du Président de la République en février 2020». Cela relèvera de la DTNum.

«**Le but n'est pas de toucher les 13 millions de personnes loin du numérique, mais celles qui se feront aider par des travailleurs sociaux ou d'autres entités.**»

Le but est de sécuriser ces travailleurs sociaux.

Avec Aidant Connect, un mandat en ligne (Code Civil) précise les domaines dans lesquels l'intervenant peut agir pour l'usager et sur quelle durée.

Les traces des manipulations du mandataire ne seront étudiées que sur demande du contribuable, ce qui pour la CGT Finances publiques n'est pas acceptable.

Il y a déjà 14 sites d'expérimentation et l'Agence nationale pour la cohésion des territoires recense 130 mandats. D'autres avancées auront lieu dans le cadre de France Services...

Une charte déontologique de l'aidant et une formation sont prévues.

Pour la CGT Finances publiques, ce projet inscrit dans le NRP nouveau réseau de proximité consiste à externaliser vers des entités privées des missions à parts entières de la DGFIP, les problèmes de sécurité des démarches, de déontologie et de secret fiscal étant clairement identifiés.

• Fiche7 • Etat des travaux en cours et perspectives sur les assistants digitaux (AD) (Cap Soutien pilotage et études)

Pour le moment, concernant les assistants digitaux, **il n'y a pas d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)**, mais seulement la réplication de ce que font les agents. Par exemple des saisies ou des contrôles sur plusieurs applications et une sortie de listings d'anomalies (comme l'imputation des virements unitaires Banque de France ou le contrôle des obligations déclaratives et contributives des agents). Il ne s'agit pas de rustines ajoutées à d'anciennes applications, mais de soulager les agents sur des tâches répétitives et de donner du sens à leur travail».

« Ce n'est pas utilisé pour des réductions d'emplois, les gains en ETP sont faibles ».

Le budget utilisé est celui du Fonds de transformation numérique du Ministère. Le coût d'un assistant digital est de 120 000€ à 150 000 € pour une durée d'utilisation de 1 à 3 ans.

Pour la CGT finances publiques, les assistants digitaux s'inscrivent dans un objectif d'automatisation et d'instrualisation des taches et préfigurent l'utilisation de l'intelligence artificielle, non au service des agent-e-s, mais de la productivité !

☛ Fiche 8 • L'accessibilité numérique

Ceci par rapport au Référentiel d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) de la DINUM pour les personnes en situation de handicap au travers de 4 qualités :

- ▶ **Perceptibles** : perception visuelle ou auditive,
- ▶ **Utilisables** : c'est-à-dire orientation et navigation,
- ▶ **Compréhensibles** : logique de fonctionnement et possibilité de correction,
- ▶ **Robustes** : c'est-à-dire compatibles avec des technologies d'assistance.

Maleureusement, ce beau projet n'en est qu'à l'élaboration du plan d'action et nous attendons les suites concrètes.

Les revendications de la CGT Fiances publiques en faveur des personnels comme des usagers en situation de handicap sont trop souvent restées lettre morte malgré les lois succesives sur le handicap.

☛ Fiche 9 • Le suivi de la dématérialisation des démarches « phares » de l'Etat (« TOP 250 ») d'ans le cadre du programme Action publique 2022

Dématérialisation à 100% (déjà 250 démarches proposées).

Suivi statistique interministériel par la DINUM et CAP Numérique de 7 critères :

taux de satisfaction des usagers, intégration à **France Connect identité**, compatibilité mobile, support accessible par au moins 2 moyens de contact, disponibilité et rapide, ressaisie demandée et prise en compte du handicap.

8 démarches en ligne de la DGFIP sont concernées :

paiements des impôts des particuliers, déclaration IR, paiements des amendes, achat de timbre fiscal, consultation du plan cadatral, déclaration de TVA (paiement, demandes de remboursement), déclarations de résultats BIC, IS, BA, BNC, SCI 2072, TS et pour finir GestPAS.

Pour la CGT finances publique, il ne s'agit là non pas d'améliorations du service à l'utilisateur et des conditions de travail des agent-e-s, mais des nouveaux vecteurs des futures suppressions d'emplois et d'isolement des populations les plus fragiles, la productivité et la réduction des dépenses publiques étant le seul objectif.

Prochain GT Numérique au 1^{er} trimestre 2021 :
Le redécoupage de l'informatique devrait y être défini.

